

# Régie publique de l'eau : ça avance !

**La Régie publique de l'eau, votée en mai dernier, est en cours de fondation. Pour créer ce nouveau service public qui verra le jour le 1<sup>er</sup> janvier 2016, Montpellier Agglomération a engagé une concertation au sein d'un Comité citoyen de suivi. Il s'est réuni début novembre afin de discuter des statuts, tandis que le conseil d'agglomération a pris une série de délibérations permettant d'enclencher le processus.**

Votée en mai dernier à une large majorité, la régie publique de l'eau doit être mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2016, sur 13 communes : Grabels, Jacou, Juvignac, Lattes, Le Crès, Montferrier-sur-Lez, Montpellier, Prades-le-Lez, Saint-Brès, Sussargues, Pérols, Vendargues et Villeneuve-lès-Maguelone, soit environ 80% des habitants de l'agglomération. Mesure-phare du Président de l'Agglomération Philippe Saurel, ce projet est aujourd'hui bien engagé.

Pour y associer les citoyens, la Communauté d'Agglomération de Montpellier a engagé une concertation au sein d'un Comité de suivi, qui réunit des élus des communes, des associations de consommateurs, des représentants du personnel et des experts. Associé à la mise en place de la régie publique de l'eau, dans le cadre d'une nouvelle gouvernance, transparente et partagée, ce comité s'est réuni en séance plénière, pour la seconde fois, le 4 novembre.

## Un libre débat autour du statut

Les membres du Comité Citoyen de suivi ont pu exprimer librement leur point de vue sur l'importante question à l'ordre du jour : celle du statut juridique de la future régie de l'eau, qui sera une société publique à autonomie financière, et responsabilité morale ou une simple régie à autonomie financière. Cette question du statut a des impacts sur la gestion du personnel, la gouvernance et la représentation des usagers, mais aussi

l'étendue des missions de la régie, depuis la simple mise en œuvre jusqu'à la définition de la politique de l'eau. Suite à cette réunion, René Révol, Vice-président délégué à l'Eau et aux Milieux Aquatiques et Philippe Saurel, Président de Montpellier Agglomération feront une recommandation, qui sera ensuite présentée en conseil d'agglomération.

## Tous les compteurs d'eau de plus de 15 ans remplacés

Parallèlement à cette concertation, Montpellier Agglomération a négocié le prolongement des Délégations de Service Public (DSP), qui confient le service à des entreprises privées pour une année supplémentaire, afin de laisser le temps à Montpellier Agglomération d'organiser la régie au cours de l'année 2015. Ces DSP concernent les communes de Prades-le-Lez, Villeneuve-lès-Maguelone, Jacou, Le Crès, Vendargues, Saint-Aunès (hors-agglo), Montpellier, Montferrier-sur-Lez, Saint-Brès, Sussargues, Lattes et Pérols.

Des modifications concernant directement les abonnés ont été apportées, comme la généralisation de la relève des compteurs au moins deux fois par an pour estimer la facture, et le remplacement systématique des compteurs de plus de 15 ans. « De cette façon, la régie publique, quand elle récupérera le service public de l'eau au 1<sup>er</sup> janvier 2016,



récupérera un parc de compteurs d'eau relativement récent», explique René Révol.

## Un an pour installer la régie

Votés lors du conseil d'agglomération du 30 octobre, ces prolongements de DSP enclenchent concrètement le processus de création de la régie. Un directeur est en cours de recrutement, qui sera ensuite épaulé par un directeur des ressources humaines, chargé du transfert du personnel et d'un directeur financier, chargé de préparer son budget. « En 2015, un important travail devra aussi être fait pour définir les objectifs à assigner à la régie : sur la gouvernance, la maîtrise du prix de l'eau, la qualité du service à l'utilisateur, la protection de la ressource », annonce René Révol. La question de la ressource en eau, fera d'ailleurs l'objet d'un prochain atelier, avec une partie des membres du Comité citoyen de suivi, fin décembre.



de vidéo

Retrouvez en vidéo l'intégralité des débats de la deuxième réunion du Comité citoyen de suivi de la régie de l'eau.

[montpellier-agglo.com](http://montpellier-agglo.com)



Le Comité citoyen de suivi de la régie publique de l'eau, le mardi 4 novembre.

## // ET AUSSI...

### *Maera: un plan anti-odeurs*

Pour l'assainissement, le conseil d'agglomération a renouvelé les Délégations de Service Public (DSP) à des entreprises privées. Deux DSP, pour la station d'épuration Maera et la collecte des effluents des 14 communes qui y sont raccordées, ont été attribuées à Véolia, qui présentait la meilleure proposition sur de nombreux critères et notamment la gestion des odeurs. Un plan de lutte contre les odeurs sera présenté prochainement aux riverains. Un 3<sup>e</sup> contrat a été attribué à Alteau pour la collecte et le traitement des eaux usées sur les 13 stations d'épuration des secteurs Est et Ouest. Ces contrats ont été conclus pour 7 ans.

## *Des travaux d'assainissement à impact minimum*

À partir de décembre, Montpellier Agglomération poursuit le chantier de l'intercepteur Est sur l'avenue de la Pompignane. Tout est mis en œuvre pour réduire au maximum l'impact sur la circulation et les riverains. L'intercepteur Est est un long tuyau de 12 km qui acheminera, d'ici fin 2016, les eaux usées de 14 communes<sup>(1)</sup> à la station d'épuration Maera. Il est déjà réalisé sur 7,5 km.



L'un des deux micro-tunneliers qui passera sous l'avenue de la Pompignane.

Près de 2,2 kilomètres de canalisations d'1,2 mètre de diamètre vont être posées, depuis le rond-point Maréchal Philippe Leclerc de Hautecloque, à Castelnau-le-Lez, jusqu'au rond-point Christophe Colomb à Montpellier. Les travaux commenceront par le Nord et s'échelonnent sur 20 mois. Pour limiter l'impact sur la circulation de cet axe très important, les travaux seront faits sans tranchée, grâce à deux micro-tunneliers. Ils seront baptisés officiellement de prénoms féminins, comme c'est d'usage dans le BTP.

Les deux voies de circulation seront maintenues tout au long du chantier

et seulement rétrécies, ponctuellement, aux points d'entrée du micro-tunnelier. Les voies cyclistes et piétonnes seront également maintenues. Cette technique de pointe limite également les nuisances pour les riverains et les commerçants de l'avenue, pour qui des dispositions de prévention ont été prises, comme la mesure des vibrations. Elle a fait ses preuves en 2007 sur une autre portion de l'Intercepteur Est, entre Lattes et Montpellier, pour passer sous le Lez et dans des quartiers très urbanisés. D'un montant de 10 M€ TTC, ce chantier est financé par Montpellier Agglomération et l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse.

### *La dernière ligne droite d'un chantier de plus de 10 ans*

À sa mise en service fin 2016, l'Intercepteur Est collectera les effluents produits par 225 000 habitants et aura coûté 35,9 M€. Il marquera la fin de la réalisation du Schéma Directeur d'Assainissement, lancé il y a 10 ans par Montpellier Agglomération, pour un total de 375 M€. Grâce à ces investissements, toutes les communes seront à un niveau d'équipement et de qualité de service comparable et la qualité des eaux du Lez et des étangs aura été considérablement améliorée.

<sup>(1)</sup> Du nord au sud les communes de Prades-le-Lez, Montferrier-sur-Lez, les quartiers nord de Montpellier et d'Aiguelongue, Clapiers, Castelnau-le-Lez, puis à l'Est, Jacou, Le Crès, Vendargues, Assas, Saint-Aunès, Teyran et à terme Castries, et les communes de l'antenne Sud, soit Pérols et Carnon.